

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 28 juin 2019

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 1^{er} juillet 2019

D/2019-012

Aujourd'hui, vendredi 28 juin 2019, à 14 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et BOISSEAU et Monsieur LAMAISON

Pouvoir :

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, POITREAU, LIRE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20190628-D2019_012-D

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2019/012

***Charte du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable
de Bordeaux Métropole
Approbation - autorisation***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En signant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de gouvernance alimentaire qui se traduit par 3 missions :

- Garantir la place des enjeux de l'alimentation durable dans la stratégie métropolitaine ;
- Favoriser la complémentarité des compétences entre échelons administratifs et acteurs du système alimentaire ;
- Offrir aux collectivités et aux acteurs des territoires le moyen de valoriser et de faire émerger des initiatives originales en faveur d'une relocalisation du système alimentaire.

Afin d'accomplir ces missions, Bordeaux Métropole a acté le 19 mai 2017 la création d'un Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD). Sa genèse figure dans une note jointe. Cette instance, organisée en collèges thématiques, regroupe les acteurs publics, institutionnels, associatifs et économiques ayant, sur le territoire de l'agglomération, un rôle en matière de politique alimentaire territoriale. Par ailleurs, un plan d'actions a été décidé en 2018 dont la synthèse figure en annexe.

Le SIVU de Bordeaux Mérignac a participé dès le départ à cette initiative et aux différents groupes de travail mis en place. Il est régulièrement invité au CCGAD. Première cuisine centrale de la Région, notre action porte sur plusieurs domaines, dont la qualité des approvisionnements et leur dimension régionale. A notre initiative, notamment, une étude portant sur le poids économique de la restauration collective a été engagée. Par ailleurs, nous avons reçu dans ce cadre et avec la Métropole plusieurs délégations régionales (intercommunalités de Bergerac, Agen ou Libourne...) afin d'étudier des modes de collaboration possibles en matière de valorisation de productions locales. Enfin, nous avons été sollicité pour nos travaux de recherche de conditionnements alternatifs au plastique au sein d'une cuisine centrale, dans le cadre de la démarche engagée « territoire sans perturbateur endocrinien ».

Pour préciser le fonctionnement du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, une Charte, jointe en annexe, a été établie mettant l'accent sur les valeurs, les territoires, le rôle de chacun et les thématiques prioritaires.

Je vous propose de bien vouloir approuver ce document et de m'autoriser à le signer et à conduire tous les actes nécessaires à son exécution

LE COMITE SYNDICAL

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve la charte du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, telle qu'annexée à la présente.

Article 2 :

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à conduire tous les actes nécessaires à son exécution.

Voix pour : 5
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 28 juin 2019

La Présidente,



Emmanuelle CUNY